

Vol drapeau de casino

Par **bak_neo**, le **03/08/2008** à **15:08**

bonjour,

je suis étudiant étranger en informatique L3, mon ami étudiant français en master informatique et moi même, avons pris un drapeau casino d'un magasin casino après une soirée un peu trop longue!

après avoir passé le garde-a-vu, nous sommes cités à passer devant le correctionnel pour vol et dégradation; nous étions deux mais pourtant la mention vol en réunion n'a pas été citée, pour cela j'aimerais savoir ce que nous risquons.

nous avons cherché à contacter le propriétaire pour payer les réparations ou quelques solutions sans succès.

nous avons tout les deux aucun casier à ce jour, les policiers du commissariat m'ont confirmé qu'on n'aura pas de casier mais ils ont pris nos empreintes et salive et tout... sois disant pour avoir nous archiver en interne et récupérer l'adn.

peut être pour ma part j'ai une facture de labo pour des soins à payer et j'ai tardé je l'avoue! sinon, on est tout les deux étudiants, pas des étudiants à problèmes et pour ma part ça me fait 3 ans en France sans problèmes.

donc j'aimerais vraiment savoir ce que je risque, ainsi que mon ami, ou si comme il a été dit de prendre un avocat ou quoi que ce soit.

SVP si je peux avoir une réponse, car notre audience c'est le 10 septembre 2008.

merci à tous

Par **Ishou**, le **03/08/2008** à **15:28**

[quote="bak_neo":f07o687m]bonjour,

je suis étudiant étranger en informatique L3, mon ami étudiant français en master informatique et moi même, avons pris un drapeau casino d'un magasin casino après une soirée un peu trop longue!

après avoir passé le garde-a-vu, nous sommes cités à passer devant le correctionnel pour vol et dégradation; nous étions deux mais pourtant la mention vol en réunion n'a pas été citée, pour cela j'aimerais savoir ce que nous risquons.

nous avons cherché à contacter le propriétaire pour payer les réparations ou quelques solutions sans succès.

nous avons tout les deux aucun casier à ce jour, les policiers du commissariat m'ont confirmé qu'on n'aura pas de casier mais ils ont pris nos empreintes et salive et tout... sois disant pour avoir nous archiver en interne et récupérer l'adn.

peut être pour ma part j'ai une facture de labo pour des soins à payer et j'ai tardé je l'avoue! sinon, on est tout les deux étudiants, pas des étudiants à problèmes et pour ma part ça me fait 3 ans en France sans problèmes.

donc j'aimerais vraiment savoir ce que je risque, ainsi que mon ami, ou si comme il a été dit de prendre un avocat ou quoi que ce soit.

SVP si je peux avoir une réponse, car notre audience c'est le 10 septembre 2008.

merci à tous[/quote:f07o687m]

1: Vous auriez pu faire votre propre sujet.

2: Le vol en réunion est plus sévèrement puni que le vol simple alors soyez content.

3: Maintenant, c'est tout à fait normal de faire des prélèvements de salive et d'adn... sauf si vous vous y opposez.

4: Vous avez juste volé un petit drapeau, tout ce que vous aurez, c'est une contravention

Par **Stéphanie_C**, le **03/08/2008** à **16:46**

J'ai divisé le sujet pour plus de clarté et supprimé la duplication de message. Ouala.

Par **bak_neo**, le **04/08/2008** à **10:30**

merci pour la réponse!

donc je n'aurai pas de casier judiciaire?

comme je pense vous l'avez constaté je n'ai jamais eu ça!

et donc je ne sais pas comment m'y prendre!

mon domaine c'est l'informatique!!

enfin, donc ce n'est rien de très grave.

merci encore

Par **bak_neo**, le **04/08/2008** à **10:34**

je voulais savoir étant étudiant avec des moyens très restreints; la contravention peut monter jusqu'à combien?

et deuxio si on n'a pas les moyens de payer qu'est-ce qu'on risque

et tercio est-ce que j'aurais un casier judiciaire?

merci pour votre temps à tous

[color=#3333FF:1tu4gq2g]Merci de penser à éditer au lieu de poster plusieurs fois de suite.
S_C[/color:1tu4gq2g][[/color]